



COMMUNE de HILSENHEIM
2 Place de la Mairie 67600 Hilsenheim

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Hilsenheim, dûment convoqué le vingt-trois mars deux mille vingt-six, s'est réuni à la Mairie.

L'avis en a été publié par affichage à la porte de la mairie.

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Marc STEYDLI, Maire

Mme SCHMIDT-TRINGLER Isabelle, M. JEHL Pascal, Mme CROVISIER Catherine, M. UHL Christophe, Mme LUTHRINGER Sandra (adjoints)

Monsieur APELL Gérard - Madame DELAMESIERE Anaïs

Madame EHRHART Elisabeth - Monsieur GUYON Mattéo - Monsieur HEIM Rémy - Madame

HEIM Yvette - Monsieur KOPP Eric - Madame ROSER Sarah - Madame SCHMITT Manon -

Madame SCHREIBER - VIOLAIN Marie - Monsieur STOECKEL Joël - Madame SUHR

EHRHART Katia - Madame THOMANN BELDAME Sabrina

ETAIENT ABSENTS :

M. HEINRICH Claude donne procuration à JEHL Pascal

Mme MOSSER Mireille excusée

M. MATHIEU Arnaud excusé

M. KNOBLOCH Loïc donne procuration à Catherine CROVISIER

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

2. ELECTION DU MAIRE

3. DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

4. ELECTION DES ADJOINTS

5. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

1. NOMINATION D'UN OU D'UNE SECRETAIRE DE SEANCE

M. Gérald APELL est nommé secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
067-216701961-20260327-6-DE
Date de télétransmission : 17/04/2026
Date de réception préfecture : 17/04/2026

La séance est ouverte et présidée par le ou la **conseiller (ère) municipal (e) le ou la plus âgé (e)**, soit M. Christophe UHL, qui donne lecture des résultats constatées à l'élection du conseil municipal et déclare installés les membres élu (e) s en les citant nominativement.

Présents :

Monsieur APELL Gérard

Madame CROVISIER Catherine

Madame DELAMESIERE Anaïs

Madame EHRHART Elisabeth

Monsieur GUYON Mattéo

Monsieur HEIM Rémy

Madame HEIM Yvette

Monsieur JEHL Pascal

Monsieur KOPP Eric

Madame LUTHRINGER Sandra

Madame ROSER Sarah

Madame SCHMIDT-TRINGLER Isabelle

Madame SCHMITT Manon

Madame SCHREIBER –VIOLAIN Marie

Monsieur STEYDLI Jean-Marc

Monsieur STOECKEL Joël

Madame SUHR EHRHART Katia

Madame THOMANN BELDAME Sabrina

Monsieur UHL Christophe

Absents :

Monsieur HEINRICH Claude donne procuration à JEHL Pascal

Madame MOSSER Mireille excusée

Monsieur MATHIEU Arnaud excusé

Monsieur KNOBLOCH Loic donne procuration à Catherine CROVISIER

La condition du quorum étant remplie.

Arrivée de Mme Yvette HEIM à 18h42

Accusé de réception en préfecture 067-216701961-20260327-6-DE Date de télétransmission : 17/04/2026 Date de réception préfecture : 17/04/2026
--

2. ELECTION DU MAIRE

Sous la présidence du ou de la conseiller (ère) municipal (e) le ou la plus âgé (e), M. Christophe UHL, il est procédé à l'élection du maire, qui sera élu au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue des membres du conseil.

Deux assesseurs sont désignés pour constituer le bureau de vote : Mmes SUHR EHRHART Katia et CROVISIER Catherine

Le président (doyen d'âge) invite le conseil à procéder à l'élection de l'exécutif.

Il recueille les candidatures et fait procéder aux opérations de vote à l'issue duquel le PV de l'élection est dressé.

Tout conseiller municipal peut poser sa candidature ou proposer celle d'un autre conseiller municipal, l'élection du maire se faisant obligatoirement à bulletin secret (art. L.2122-7 du CGCT)

Monsieur Christophe UHL enregistre la candidature de Monsieur Jean-Marc STEYDLI et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Monsieur Christophe UHL proclame les résultats :

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 21

Nombre de bulletins blancs : 5

Nombre de suffrages exprimés : 16

Majorité absolue : 12

M. STEYDLI Jean est proclamé(e) maire et a été immédiatement installé(e).

Annexe : PV

3. DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse être inférieur à un et excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal (art.L.2122-2 du CGCT) soit $23 \times 30\% = 6.9$ soit 6 adjoints.

Il n'est pas possible d'arrondir à l'entier supérieur

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à cinq le nombre des adjoints au maire de la commune.

20 VOIX POUR ET UNE CONTRE (STOECKEL Joël)

4. ELECTION DES ADJOINTS

Une fois le nombre de postes d'adjoints au maire fixé, le conseil municipal approuve le dépôt immédiat des listes en vue de leur élection.

Les adjoints au maire sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, le vote restant secret.

Les listes doivent respecter la parité et doivent être composées alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Les adjoints au maire sont désormais élus au scrutin de liste paritaire.

Accusé de réception en préfecture 067-216701961-20260327-6-DE Date de télétransmission : 17/04/2026 Date de réception préfecture : 17/04/2026
--

Le dépôt des listes de candidatures est constaté avant l'ouverture du scrutin étant précisé que :

- l'ordre de présentation de la liste des candidats aux fonctions d'adjoint au maire n'est pas lié à l'ordre de présentation des candidats à l'élection municipale et peut donc être différent de celui-ci
- aucune disposition n'interdit la présentation de listes incomplètes sous réserve du respect de la règle de parité
- aucun formalisme n'étant requis pour la présentation des listes, il est toutefois recommandé d'imprimer à l'avance les bulletins de vote (format A6 préconisé).

Le conseil municipal a laissé un délai de 5 minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une liste a été déposée par Mme Isabelle SCHMIDT-TRINGLER.

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 21

Nombre de bulletins blancs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 12

La liste conduite par Mme SCHMIDT-TRINGLER Isabelle a obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

Mme SCHMIDT-TRINGLER Isabelle

M. JEHL Pascal

Mme CROVISIER Catherine

M. UHL Christophe

Mme LUTHRINGE Sandra

A l'issue du scrutin, le procès-verbal de l'élection est dressé.

5. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

L'exécutif donne lecture de la charte de l' élu local, dont il remet à chaque conseiller une copie ainsi que la reproduction des dispositions du CGCT portant sur l'exercice de leur mandat.

La séance est close à 19h20.

Accusé de réception en préfecture 067-216701961-20260327-6-DE Date de télétransmission : 17/04/2026 Date de réception préfecture : 17/04/2026
--

Hilsenheim, le 27 mars 2026

Le Maire, Jean-Marc STEYDLI



Le secrétaire de séance
M. Gérald APELL



Accusé de réception en préfecture
067-216701961-20260327-6-DE
Date de télétransmission : 17/04/2026
Date de réception préfecture : 17/04/2026